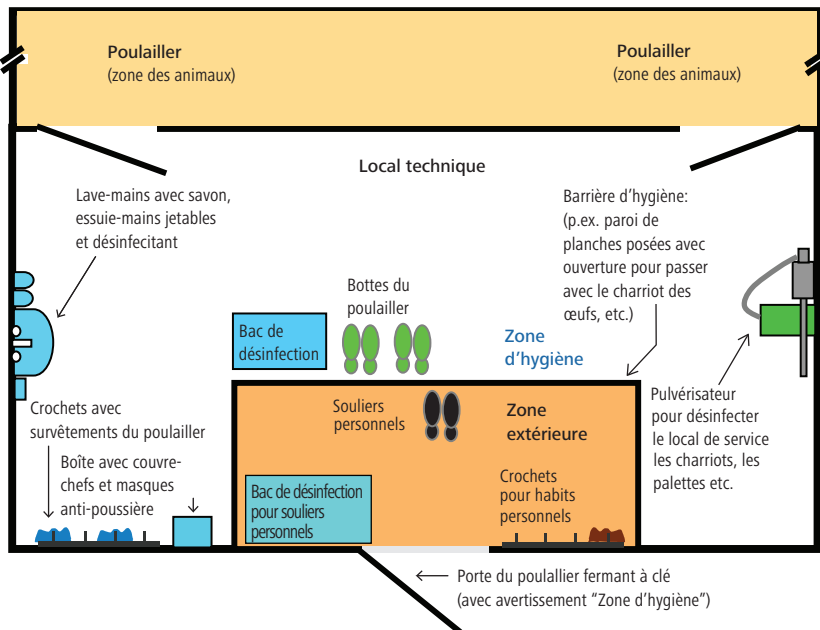


Extrait du classeur "Aviculture" (Aviform/LMZ)

1.1.2 Mettre en place et maintenir une barrière d'hygiène

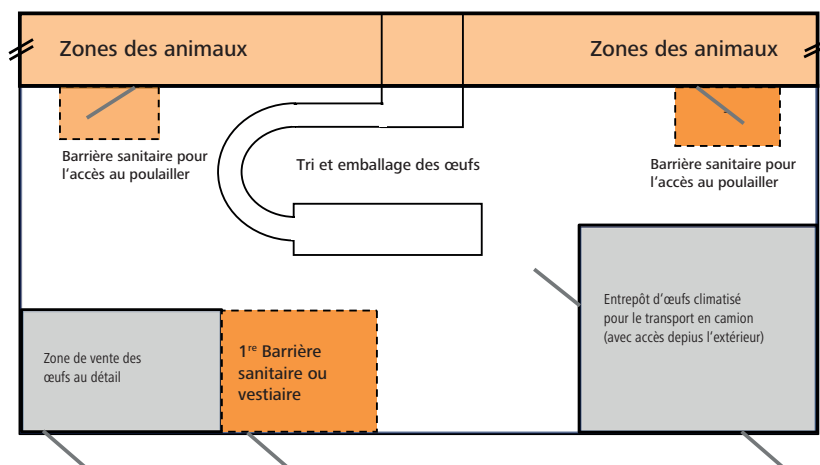
Avoir une barrière d'hygiène dans le local technique du poulailler est un standard dans tous les poulaillers. Cela réduit le risque que des agents pathogènes ne soient introduits par des personnes, des appareils et des matériaux. Il est important de séparer clairement la zone extérieure ou «zone sale» et la «zone d'hygiène». Cette ligne de démarcation ne doit pas être franchie sans avoir changé d'habits et de chaussures, ou sans nettoyage/désinfection.

Exemple d'une barrière d'hygiène



Remarque: Selon la situation, la barrière sanitaire peut également être placée devant la porte qui donne accès à la zone réservée aux animaux. Dans ce cas, il est recommandé d'installer un deuxième bac de désinfection à l'entrée du local technique.

Double barrière sanitaire dans un poulailler de ponte avec tri, préparation, stockage et vente des œufs dans le local technique (exemple, simplifié)



Remarque: Différents groupes de personnes n'ont accès qu'à certaines zones: 1. Les clients de la vente au détail ainsi que le chauffeur chargé du transport des œufs n'ont accès au local de vente ou au local de stockage que de l'extérieur (sans barrière sanitaire). 2. Les personnes qui trient et préparent les œufs accèdent par la première barrière sanitaire (changement de chaussures, port de survêtements). 3. Les personnes qui pénètrent dans le poulailler pour s'occuper des animaux enfilent des bottes et des survêtements propres au poulailler à la deuxième barrière sanitaire située devant la porte du poulailler.

Installer et entretenir correctement la barrière sanitaire

- La barrière sanitaire devrait être une barrière physique (planche ou banc, voir photo ci-dessous) et pas seulement un marquage au sol.
- Le bac de désinfection placé dans la zone sanitaire sert à désinfecter les bottes du poulailler après qu'elles aient été utilisées (le produit de désinfection peut agir plus longtemps).
- Le bac de désinfection peut être rempli aussi bien de désinfectant liquide que de chaux éteinte ou de chaux vive (Ca(OH)_2 , en poudre). Changer le produit toutes les semaines ou si la solution est sale/le produit agrégé.
- Tenir à disposition des visiteurs, dans un récipient fermé, des manteaux et des coiffes à usage unique.
- Recharger régulièrement les distributeurs de savon pour les mains, de désinfectant et de serviettes en papier jetables.
- Laver / nettoyer les habits et bottes du poulailler lorsqu'ils sont sales ou périodiquement.
- Nettoyer régulièrement le sol du local technique (voir également 1.1.6)



Un banc fait office de «barrière» physique et est également très pratique pour changer de chaussures, car on peut s'y asseoir confortablement et balancer les jambes de l'autre côté de la barrière.

1.1.3 Contrôler le trafic des personnes

Les personnes peuvent transporter des agents pathogènes. Il faut prendre des précautions particulières avec les personnes qui ont visité d'autres exploitations avicoles le même jour (par ex. conseiller technique).

Principes applicables au trafic de personnes

- Se demander si les personnes doivent vraiment venir dans l'exploitation et entrer dans les poulaillers. Ne laisser entrer quelqu'un que lorsque c'est indispensable.
- Refuser l'accès aux poulaillers aux personnes non autorisées (portes du poulailler fermées avec l'indication «Zone d'hygiène»). Le cas échéant, expliquer aux personnes le sens de cette mesure d'hygiène.
- N'entrer dans la zone où se trouvent les animaux qu'après avoir mis les bottes et habits réservés au poulailler (y c. couvre-chef/coiffe) et s'être lavé et désinfecté les mains (voir plus bas). Préparer des vêtements de protection pour les visiteurs (par ex. des manteaux et des surbottes en plastique à usage unique).
- Le personnel auxiliaire qui intervient lors de la sortie et surtout de la mise en place des animaux dans le poulailler doit également respecter des règles d'hygiène minimales, éventuellement adaptées.
- Respecter le déroulement hygiénique des étapes (voies de travail):
 - éviter les croisements entre les zones sanitaires et les zones sales;
 - la zone à climat extérieur fait partie du poulailler et ne doit donc être foulée qu'après être passé par la zone sanitaire;
 - aller toujours des jeunes aux vieux animaux, des animaux sains aux animaux malades.

Procédure d'hygiène à respecter pour entrer dans le poulailler

1. Suspendre les vestes ou habits personnels aux crochets spécialement réservés à cet effet dans la zone extérieure.
2. Déposer les souliers personnels dans la zone extérieure.
3. En passant la barrière d'hygiène, mettre les bottes du poulailler (réservées à l'usage dans le poulailler).
4. Se laver et se désinfecter les mains.
5. Revêtir les vêtements et le couvre-chef/la coiffe du poulailler (réservées à l'usage dans le poulailler).

Procédure d'hygiène à respecter pour sortir du poulailler

1. Enlever les habits du poulailler et les suspendre aux crochets destinés à cet effet.
2. Nettoyer les bottes du poulailler si nécessaire.
3. Se laver les mains avec du savon pour ne pas transporter des germes éventuels à l'extérieur.
4. Enlever les bottes du poulailler et passer par la barrière d'hygiène.
5. Placer les bottes du poulailler propres dans un bac ou un bassin de désinfection (les poser ensuite éventuellement sur une grille pour qu'elles s'égouttent)
6. Evtl. tremper les souliers personnels dans le deuxième bac de désinfection placé à l'entrée du poulailler pour ne pas transporter des germes éventuels vers l'extérieur.



Ce genre d'avertissement devrait se trouver sur chaque porte de poulailler (fermée!).



Il est impératif de changer de vêtements et de bottes avant d'entrer dans le poulailler. Les habits qui conviennent sont les combinaisons ou les manteaux longs qui descendent jusqu'aux bottes. Il faut également porter un couvre-chef.



Se laver les mains chaque fois que l'on entre dans le poulailler et chaque fois que l'on en sort fait partie de la procédure à suivre.

1.1.4 Contrôler le trafic des marchandises

Il faut éviter d'introduire des germes par l'intermédiaire des équipements du poulailler, du matériel et des moyens de transport en procédant comme suit:

- par principe, toujours se demander si la marchandise doit vraiment être amenée dans le poulailler;
- équiper chaque poulailler de ses propres appareils et outils; les munir de marquages colorés différents pour chaque poulailler et ne les utiliser que dans le poulailler correspondant;
- désinfecter les roues des chariots à œufs et des rollies ainsi que les palettes lorsqu'elles passent par la barrière d'hygiène (avec un vaporisateur à main, la pompe à dos ou la lance de dosage fixée au tuyau d'eau);
- utiliser du matériel à usage unique là où cela est possible (par ex. manteaux des visiteurs, matériel neuf pour emballer les œufs);
- désinfecter les enveloppes des emballages ou les laisser à l'extérieur du poulailler;
- veiller à ce que les véhicules soient propres (y c. la cabine et la zone de chargement pour les marchandises ou les animaux);
- en cas de risque accru (par ex. danger d'épizootie), ne laisser les véhicules de livraison s'approcher que jusqu'à la limite du terrain de l'exploitation ou désinfecter les roues (par rotoluve ou aspersion des roues).



Lorsque du matériel ou des animaux sont livrés et introduits dans le poulailler désinfecté ou occupé par des animaux (p. ex. caisses de poussins ou caisses de chargement lorsque le poulailler est partiellement vidé), l'ensemble de la cour devrait être aspergé à l'aide d'une solution désinfectante.



Les véhicules et les machines qui circulent dans plusieurs exploitations (p. ex. camion pour poussins, à gauche) ou qui sont utilisés dans un poulailler occupé (p. ex. machines à charger les poulets, à droite) doivent être lavés et désinfectés soigneusement afin d'éviter de propager des germes.

Outils et méthodes de désinfection du sas sanitaire du poulailler, de la cour ainsi que des véhicules et des équipements



Lance de désinfection avec réservoir de désinfectant placée sur un enrouleur dans le sas sanitaire



Pulvérisateur à dos avec solution désinfectante



Aspersion de la cour avec une solution désinfectante (voir aussi l'image à gauche) (© OSAV)



Désinfection des roues de véhicules avec un arrosoir (© OSAV)

1.1.5 Contrôler le trafic des animaux

Des agents pathogènes peuvent être introduits dans le cheptel aussi bien par des volailles achetées que par des animaux domestiques ou sauvages. Il convient de tenir compte des points suivants :

Achat et livraison de volaille

- N'acheter que des animaux sains et vaccinés, provenant d'exploitations sérieuses (avec les rapports d'analyses nécessaires).
- Respecter les mesures d'hygiène lors de la mise en place des animaux (barrière sanitaire, bottes/vêtements réservés au poulailler pour le personnel; voir aussi l'exemple sur la photo à droite).
- Contrôler la propreté des véhicules et des caisses de transport.
- Contrôler l'état de santé des animaux lors de la livraison.
- Pour les animaux importés, respecter les exigences réglementaires (p. ex. surveillance vétérinaire officielle).

Éviter le contact avec d'autres animaux

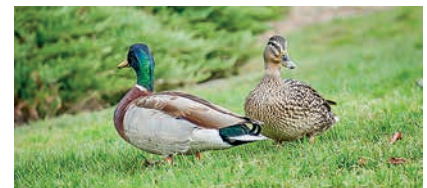
- Ne pas laisser d'animaux domestiques entrer dans le poulailler.
- Ne pas pratiquer d'élevage de volailles de hobby sur l'exploitation, car les mesures de prévention (1.1 - 1.2) ne peuvent généralement pas être respectées dans ce cas. Les canards et les oies peuvent être porteurs de la grippe aviaire sans tomber malades.
- Empêcher les oiseaux sauvages et les rongeurs de pénétrer dans le poulailler, l'aire à climat extérieur à l'aide de grillages à fines mailles.
- Ne pas nourrir les volailles dans l'aire extérieure afin de ne pas attirer les oiseaux sauvages et les rongeurs.
- Éviter les étendues d'eau ouvertes dans l'aire extérieure ou à proximité (ils attirent les oiseaux aquatiques).
- Lorsque l'exploitation détient d'autres animaux de rente (p. ex. bovins, moutons, porcs, qui peuvent être porteurs de campylobacters et de salmonelles):
 - il est d'autant plus important d'utiliser une barrière sanitaire (1.1.3) et de lutter contre les ravageurs (1.1.7);
 - et de ne pas laisser les animaux paître à proximité immédiate du poulailler ou dans l'aire de sortie des volailles.

1.1.6 Veiller à l'ordre et à la propreté du poulailler, de ses alentours et de l'aire de sortie

- Enlever la poussière et les saletés, les restes d'aliment et de fumier, le matériel non utilisé etc., pour éviter qu'ils ne servent de cachettes et de nourriture pour les nuisibles (rongeurs, cafards etc.).
- Nettoyer le sol du local technique régulièrement ou après les livraisons/visites; passer l'aspirateur et/ou le rincer à l'eau, puis le désinfecter. La poussière est un vecteur de germes et se propage dans l'air depuis la zone sale jusqu'à la zone sanitaire et aux animaux.
- Enlever immédiatement les cadavres d'animaux du troupeau et les entreposer au congélateur à l'extérieur du poulailler jusqu'à ce qu'ils puissent être amenés au clos d'équarrissage.
- Après avoir évacué et transporté le fumier, laver et éventuellement désinfecter les places devant le poulailler, enlever les saletés des chemins et des routes (le fumier peut contenir des agents pathogènes).
- Recouvrir les endroits dénudés ou humides dans le parcours extérieur.



Lors de la livraison des poussins, le chauffeur reste à l'extérieur et les chariots roulants passent sur la cour aspergée ou arrosée au préalable d'une solution désinfectante (voir aussi dernière page).



Les oiseaux sauvages, et en particulier les oiseaux aquatiques, peuvent être porteurs du virus de la grippe aviaire et doivent être tenus à l'écart des aires de sortie des poules.



Ordre et propreté autour du poulailler: en haut, un bon exemple avec une bande de gravier le long du mur du poulailler, en bas un mauvais exemple avec des aliments et des objets qui traînent.



Le local technique doit toujours être propre et si possible exempt de poussière, car la poussière est porteuse de germes et se propage facilement.